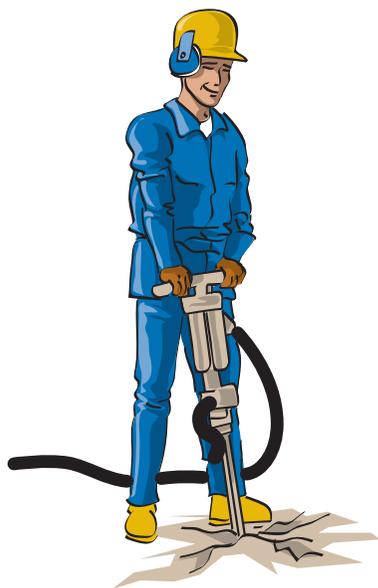


Le magazine de l'OPPBTP

FICHE PRATIQUE

PREVENTION BTP

www.oppbtp.fr



© OPPBTP

matériel

Caractéristiques acoustiques d'un équipement

matériel électroportatif

Caractéristiques acoustiques d'un équipement

Associée à la durée d'exposition, la nocivité du bruit émis par un appareil dépend de son niveau sonore. Celui-ci se définit par la pression et la puissance acoustiques mesurées en décibels A, ou dB(A). En connaître la valeur permet de dimensionner les équipements de protection (bouchons, cerceau, casque).

À savoir...

- La pression acoustique d'un matériel correspond aux variations de bruit enregistrées par l'oreille de l'opérateur. Sa valeur est indiquée sur la notice d'instructions lorsqu'elle est supérieure à 70 dB(A).
- Le niveau de pression acoustique (L_p) devient dangereux à partir de 85 dB(A) pendant une durée de 8 heures. La dangerosité (risques de lésions) est la même lors d'une exposition de 5 min à plus de 100 dB(A).
- Quand la pression acoustique de l'appareil excède 85 dB(A), une plaque indique également sa puissance acoustique (L_w). Celle-ci correspond à la valeur de l'énergie émise par seconde par l'équipement.
- Si la valeur de la puissance acoustique dépasse 80 dB(A), un pictogramme rappelle la nécessité du port d'EPI.
- Le niveau sonore d'une perceuse à percussion se situe entre 92 et 100 dB(A). L'EPI doit permettre d'abaisser ce niveau sonore afin de se situer autour de 80 dB(A).